



LA LETTRE D'ENVIRONNEMENT 92

L'EDITO DE LA PRESIDENTE

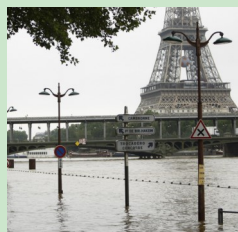
Sommaire :

P1 Editorial



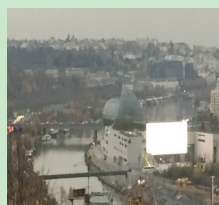
P2 Les Centres- villes de demain

P3 La forêt de- Verrières et La Butte rouge



P4 Les crues de la Seine

P5-6 Opération forêt propre



P7 La publicité lumineuse

P8 Association Solaire Citoyen Seine OUEST

P9 Gare Nanterre- Gruniversité

Chers amis acteurs de la défense de l'environnement,

A l'heure où la gouvernance d'Environnement 92 change, je veux d'abord saluer Thierry Hubert, notre président sortant après 3 ans de mandat et Anne Sauvey-Cheyssoux, notre secrétaire générale sortante après 12 ans de mandat. Qu'ils soient remerciés pour leurs efforts pour avoir lancé des projets porteurs, amélioré la communication et dynamisé l'association. Je veux également les féliciter pour leur élection, respectivement comme Président et Secrétaire Générale de France Nature Environnement Ile de France. Je suis sûre qu'avec la nouvelle gouvernance qu'ils viennent de mettre en place, le réseau régional des associations sera efficacement représenté.



A la suite de ces départs, Environnement 92 a dû renouveler son équipe dirigeante avec quatre nouveaux membres :

Présidente : Irène Nenner

Secrétariat Général : Agnès Bauche et Pascale Murugaiyan

Conseiller pour les relations institutionnelles et la mobilisation des compétences et expertises : Améziane Medjdoub

Notre trésorière Clotilde Norguet conserve sa fonction.

Les quatre vice-présidents répartis selon les 4 territoires des Hauts de Seine sont : Pierre Salmeron (T2), Michel Riottot (T3), Jean-Marie Blin (T4) et Jacques Capet (T5). Bernard Garmirian (ancien Président) et Pierre Tripier (Sociologue chargé de l'enquête départementale sur la transition énergétique) poursuivront leur rôle essentiel de conseiller permanent pour l'ensemble de l'équipe.

La stratégie que nous avons proposée en assemblée générale, se résume comme suit :

- ⇒ *Répondre aux besoins des associations membres en matière juridique, d'urbanisme et de relations institutionnelles.*
- ⇒ *Faire émerger les sujets chauds des combats en cours ou à venir pour les porter à un niveau plus large (grand public, élus, administrations,) et en synergie avec FNE-idf.*
- ⇒ *Fournir un service aux associations membres en matière de communication, avec un site internet souple et interactif, capable de recevoir des dons en ligne et d'être un relais avec les réseaux sociaux.*
- ⇒ *Acquérir un niveau d'expertise supplémentaire pour renforcer notre capacité de propositions innovantes, améliorer notre crédibilité et notre image dans le dialogue avec les élus et les administrations.*

Ensemble, nous ferons d'Environnement 92 une association réactive, ouverte aux réalités concrètes de l'environnement et du développement durable.

Notre lettre d'Environnement 92 paraîtra tous les trois mois comme par le passé. Elle continuera à faire connaître vos actions et vos combats, et à partager des informations utiles et d'actualité.

Irène Nenner

Quels centres-villes et quelles centralités pour demain ?

Le Conseil de développement (CoDev) de la Métropole Grand Paris a émis un avis sur ce sujet à l'intention des élus.

(Texte intégral sur : http://www.metropolegrandparis.fr/sites/default/files/avis_n3_codev_centres_villes_de_demain.pdf.)

Devant la vision actuelle des centres-villes, points focaux de territoires clairement délimités par des limites politiques et administratives correspondant aux communes, le développement de la Métropole apporte le nouveau concept de centralité. Celui-ci s'apprécie comme capacité à capter, diffuser et organiser un ensemble complexe de flux de biens de personnes et d'informations. Par exemple, la proximité des gares de métro ou de RER, les sites émergents issus de l'appel à projet « Inventons la métropole » ou les abords des gares du Grand Paris Express sont des centralités nouvelles à considérer. Ce qui caractérise notamment la métropolisation, c'est une disjonction croissante entre centres et centralités. A ceci s'ajoute les technologies digitales qui accélèrent le commerce par internet et la dématérialisation des démarches, bousculent les usages de consommation, les modes d'accès à la culture et aux services, et développent la culture du partage plutôt que celle la propriété. Les besoins et le comportement des consommateurs changent et affectent la vision historique des centres-villes.



Le CoDev considère qu'à l'horizon 2030, on verra émerger des centralités polymorphes, complémentaires et largement reliées entre elles pour former un réseau urbain structuré et équilibré. Les propositions ci-dessous doivent être intégrées dans le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) métropolitain.

Elles se résument comme suit :

Favoriser une vraie mixité socio-spatiale des centres par la continuité de l'offre résidentielle.

Favoriser une vraie mixité fonctionnelle par des mesures d'incitation à la multifonctionnalité des espaces comme des bâtiments.

Inciter à la souplesse et à l'évolutivité des espaces comme des usages, au profit de l'attractivité des centres villes à tous les moments de la journée.

Favoriser la mobilité urbaine pour tous, de manière à permettre à tous l'accès aux centralités.

Intégrer la nature en ville au-delà de préserver l'environnement.

Faire des centres des espaces profondément agréables à vivre.

Réinventer les outils d'urbanisme au profit de l'attractivité et de la revitalisation des centralités.

Systématiser les dispositifs de démocratie locale et l'inclusion de toutes les parties prenantes des centralités dans les décisions permettant leur évolution.

Être vigilant sur le développement des centres commerciaux périphériques qui sont synonymes d'un étalement urbain et d'une dégradation qualitative des centralités.

Enfin le CoDev considère que ce sujet mérite d'être approfondi sur les centres villes d'intelligence(s) notamment par l'apport du numérique et celui de l'innovation. C'est ce qui est envisagé pour le second semestre de 2018.

Irène Nenner (membre du CoDev, Chaville Environnement et Environnement 92)

On grignote encore la forêt de Verrières !

Deux zones de déboisement ont été constatées pour les parcelles 1 et 2 de la forêt de Verrières, par l'association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE) de Châtenay-Malabry. Ces zones sont associées au chantier du demi-échangeur de la Boursidière entre Châtenay-Malabry et le Plessis-Robinson, au niveau du carrefour du 11 Novembre). Selon l'Office National des Forêts (ONF), ces zones utilisées pour le chantier, et concédées pour sa durée, seront remises à l'état de forêt par plantation, à la fin (imminente) du chantier.

Par ailleurs, des compensations environnementales sont demandées dans le cadre du défrichement lié aux emprises du Tram 10, à l'entrée de la forêt de Verrières sur une parcelle qui n'est pas domaniale (Vente par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris à la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre des échanges fonciers).

Irène Nenner

(Chaville Environnement et Environnement 92)



La cité-jardin de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry toujours menacée de démolition partielle

La transformation prévue se solderait par la disparition partielle de la cité-jardin (3 800 logements dans un écrin de verdure de plus de 65 hectares) témoin d'une conception humaniste, architecturale et paysagère exceptionnelle dans l'histoire de l'urbanisme. Elle écarterait du quartier une fraction importante de ses habitants les plus modestes et elle dénaturerait ce qui fait la qualité et l'originalité de ce quartier.

Devant le danger de plus en plus menaçant de destruction de la Butte Rouge, les associations se mobilisent par diverses actions:

- ♦ **Une pétition est en ligne :**
<https://www.change.org/p/ministre-de-la-cohesion-des-territoires-non-au-demembrement-de-la-cite-jardin-de-la-butte-rouge>
- ♦ **Un dossier de demande de classement du site** préparé par l'Association Châtenay Patrimoine Environnement (ACPE) a été remis le 6 avril dernier à Valérie Péresse et à Jean-Philippe Dugoin-Clément, respectivement Présidente et Vice-Président pour l'écologie et le développement durable du Conseil régional.

Pour en savoir plus, lire le dossier dans LIAISON de FNE Idf du mois d'avril.

Trente sixième opération Forêt Propre

Meudon le 7 avril 2018

A nouveau un succès !



Lancée en 1982 et interrompue une seule fois en 2000 à cause de la tempête, l'opération a été créée par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM) en partenariat avec l'Office National des Forêts et la Mairie de Meudon. A l'origine, elle ne prenait en compte que la forêt située sur Meudon, soit 520 ha. Grâce aux efforts constants des bénévoles meudonnais pour promouvoir et amplifier ce nettoyage, les 6 communes concernées par la forêt ainsi que Grand Paris Seine Ouest et leurs associations se sont mobilisées et dorénavant c'est toute la forêt soit 1100 ha qui fait partie de cette opération soutenue maintenant par 14 partenaires.

Son but est de sensibiliser les citoyens et leurs enfants à la préservation de la forêt vis-à-vis des rejets de certains qui la prennent pour une poubelle mais aussi de leur faire découvrir ses richesses naturelles. Toute forêt joue un rôle très important pour le bien-être des humains via des actions sur le climat (gaz carbonique, oxygène, eau), la dépollution de l'air, la santé des habitants (anti-stress, sports et détente).

Pour ne parler que des résultats sur l'aire nettoyée avec l'appui du CSSM, ce sont 600 personnes (adultes et enfants) qui se sont mobilisées, accueillies en 4 points par 50 bénévoles : - parking de l'étang de Tri-vaux, parking de l'étang de Meudon, Maison forestière du Bel Air, et parc du Tronchet à Meudon la Forêt - qui leur ont donné sacs, gants de protection et des plans pour les orienter vers les zones les plus sales. Parmi les nettoyeurs, il faut citer les fidèles qui viennent chaque

année : scouts et guides de France, scouts d'Europe, scouts marins, éclaireurs de France mais aussi depuis 3 ans les parents d'élèves de La Source et leurs enfants. Les agents de l'ONF ont donné des informations sur la vie et le développement de la forêt ainsi que des brochures sur ses caractéristiques biologiques.

Quelques chiffres : 6 tonnes de déchets soit 21 m3 et une liste à la Prévert des plus abominables : d'immenses pneus de tracteurs, fenêtres avec leurs vitres, extincteur à poudre, mât de planche à voile, téléphone portable, socle de lestage pour balisage, trifurcation de câbles électriques, scooter, batterie au lithium, brasero, tabourets, faucille, pot d'échappement, caddy, panneaux d'autoroute, et même un couteau à viande en métal argenté, et une très grande quantité de sacs poubelles remplis d'objets variés. Les lieux les plus chargés sont le long des routes, des chemins de promenades et des stationnements mais aussi des établissements d'enseignements et les abords des étangs.

L'opération s'est terminée traditionnellement par un goûter offert aux enfants et à leurs parents par le Comité et la Mairie de Meudon. Ce goûter permet aussi aux adultes d'échanger avec un agent de l'ONF et les bénévoles organisateurs de l'opération.

En trente sept ans, nous avons vu la quantité de déchets légèrement diminuer, - ce qui est encourageant car la fréquentation de la forêt est en augmentation - mais pas d'arrêt des rejets. La diversité des objets retrouvés qui auraient pu être conduits en déchetterie est stupéfiante et indique bien que certains d'entre nous oublient les rendus positifs de la forêt et de l'espace public ; y compris les entreprises qui déchargent leurs gravats issus de leurs travaux afin d'éviter de payer les coûts de déchetterie

C'est pourquoi, l'opération Forêt Propre est à maintenir chaque année, elle permet de réaliser une opération citoyenne à laquelle les participants participent avec enthousiasme pour à la fois sauvegarder leur forêt et plus particulièrement pour sensibiliser les enfants à s'approprier les gestes évitant la pollution des espaces forestiers et autres.

Danièle Rabain & Paul Maréchal
(CSSM)

<http://www.sauvegardesitemeudon.com/>
Page Facebook "Forêt Propre Meudon"

Trente sixième opération Forêt Propre

Meudon le 7 avril 2018



Distribution de gants



Un pneu de tracteur

Le site web d'Environnement 92 se refait une beauté et nous vous invitons à le consulter :

[http:// www.environnement 92.fr](http://www.environnement92.fr)

Quelques informations récentes à découvrir :

- ◆ Nouvelle réglementation sur les rescrits fiscaux
- ◆ Conseils concernant les recours contentieux

Les crues de la Seine



Passerelles impraticables

Janvier 1910, le niveau de la Seine était enregistré à 8,62 m.

Juin 2016, sur l'échelle d'Austerlitz le niveau est enregistré à 6,10 m, soit un niveau supérieur de 3 mètres à la normale pour Issy-les-Moulineaux ou Boulogne. Une crue exceptionnelle pour cette période de l'année, avec une montée des eaux soudaine, la sonde "Vigicrues" d'Austerlitz défaille et une sous évaluation du phénomène par des riverains pris de court. L'exercice "Sequana" réalisé opportunément en mars 2016 qui visait à vérifier certains protocoles et mesures de protection, a heureusement limité les dégâts qui ont pourtant été évalués à plus d'un milliard d'euros.

Janvier-Février 2018, une autre crue de 30 cm inférieure à 2016, a aussi généré des coûts considérables. Un grand nombre de communes du 92 ont été reconnues une fois encore en état de catastrophe naturelle.

Pourtant, **sitôt passées, sitôt oubliées !**

Mais selon le chef d'état major des armées, qui sera le grand coordonnateur des secours en cas d'événement majeur, nous devrions pourtant nous préparer à l'inconcevable. En cas de crue, type 1910, les arrondissements centraux de Paris et les quartiers inondés des communes impactées seront devenus invivables. Sans transport, sans électricité, sans eau, ni assainissement, sans ramassage d'ordures, sans école ouverte... la population n'aura d'autre choix que de s'exiler. D'autant plus sûrement que les militaires avaient assuré en 1910 le secours aux populations parisiennes, et, alors que celles-ci ont plus que doublé entretemps, l'armée « professionnelle » a vu ses effectifs divisés par dix.

Les travaux réalisés sur l'espace public par les collectivités et ceux réalisés sur les espaces privés par les particuliers pourraient **prendre en compte ces risques**, modifier les pratiques, mais ce n'est pas le cas: l'étanchéification des surfaces se poursuit, goudronnage ou bétonnage du moindre espace, du moindre m2.

A ajouter à la longue liste **des occasions manquées** : les récents travaux de transformation des anciennes berges naturelles de Seine en cheminements de forme structurée et minéralisée ont diminué leur fonction d'éponge et accentué des effets hydrologiques dommageables, sans évoquer ici la biodiversité bousculée.

Les grands bassins réservoirs de Seine situés en amont sont cités comme système de protection, mais ils n'écritent qu'à dix pour cent la montée des eaux et ne compensent donc que pour des épisodes mineurs. Ils ont plutôt un rôle de régulation en temps normal pour maintenir un niveau de Seine adaptée aux différentes activités et loisirs.

Les phénomènes climatiques semblent plus fréquents et importants: deux importantes crues de la Seine en l'espace de deux ans devraient nous interpeller, pourtant comme si de rien n'était, les mesures réglementaires pour adapter les aménagements urbains et les pratiques restent lettres mortes !

Gil Leparmentier (Issy l'Écologie)

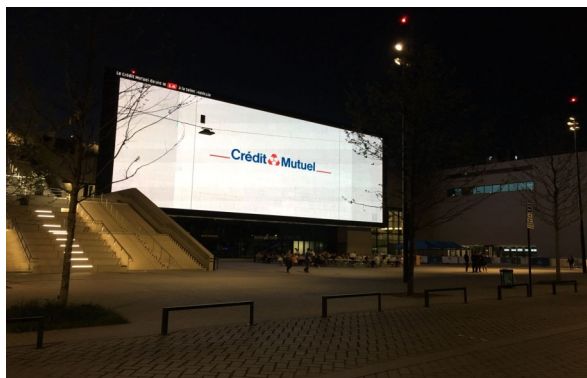


L'écluse de Suresnes

La publicité lumineuse numérique

Cette année, se déroule la concertation sur le Règlement Local de Publicité intercommunal (RPLi) de GPSO prévu fin 2018 (concertation-rpli@seineouest.fr). **Le projet en cours vise à renouveler les mobiliers urbains dans 5 des 8 villes de GPSO (Grand Paris Seine Ouest).** A l'intérieur de ce projet de règlement, la part faite aux publicités lumineuses est belle à l'heure où l'usage des écrans numériques explose sous des formes les plus variées : fixes ou dynamiques, pilotables à distance avec des tailles de plus en plus grandes et une course au gigantisme.

Dans ce cadre, **les écrans publicitaires numériques, sont les grands oubliés de la loi dite Grenelle 2 (loi LNE du 12 juillet 2010) et ses décrets d'application.** Par exemple, le cas **des écrans lumineux numériques dynamiques est ambigu.** Celui de la Seine Musicale dont le caractère culturel, masqué par la publicité commerciale de ses sponsors, en est une illustration. Classé comme écran temporaire, son autorisation relève du Maire de Boulogne-Billancourt et non pas du Règlement local de publicité, alors qu'il impacte les autres communes riveraines.



Plus grand écran d'Europe, 800 m² - l'équivalent d'un terrain de handball-, il jette ses feux sur les rives de Boulogne-Billancourt, et de Meudon, en vue directe des voies à grande circulation et sur la Seine, scintille et vibre au rythme des images (son et lumière pour les poissons). Sa consommation électrique annuelle peut être estimée, sur la base de 12h/jour, à une valeur dans la fourchette 876-2733 MegakWh, selon que la consommation est de 250W/m² ou de 780/m² (sources Pixelight.fr et ComAudioVideo.com). Cela représente la consom-

mation équivalente moyenne de 220 (hypothèse basse) à 680 foyers (hypothèse haute) (hors chauffage électrique), soit près de 70 fois celle d'un panneau de 12 m² (6,9 kWh /24H).

Cet écran affecte la **santé de l'homme** : ces rayonnements qui émettent à des longueurs d'onde courtes du bleu à l'ultra-violet, diminuent la sécrétion de mélatonine, l'hormone du sommeil. Passons sur l'inconfort qui contraint à se claquemurer derrière ses volets pour ne pas être incommodé par cette illumination continue de la courbe de la Seine.

La dynamique des images visibles des voies à grande circulation (RD7), attire l'attention des automobilistes, motoristes et cyclistes au point de provoquer des accidents, sans parler du fait que ces images mobiles sont de véritables outils de manipulation mentale.

Cet écran est un instrument de **pollution nocturne** : la nuit, les trames vertes et bleues sont blanches. C'est **un perturbateur majeur de la biodiversité**. L'impact est considérable sur les animaux (30 % des vertébrés et 60% des invertébrés sont nocturnes) et touche les poissons ainsi que les insectes et les oiseaux pourtant devenus rares...

La **position d'Environnement 92** sur le règlement local de publicité intercommunale est très critique sur la publicité lumineuse numérique : taille des écrans, plages d'extinction insuffisante, suppression des courtes longueurs d'onde du spectre d'émission. Surtout, nous attendons la publication d'un décret avant la fin 2018, sur les conditions d'implantation de ces écrans, leur puissance lumineuse, le spectre d'émission en réponse au Conseil d'Etat. En effet, le 28 mars 2018, celui-ci a tranché en faveur de FNE (France Nature Environnement), ANPCEN (Association pour la Protection du ciel et de l'Environnement Nocturne) et la Fédération Rhône Alpe de Protection de la Nature, condamnant le gouvernement à prendre les textes d'application de la loi LNE de 2010 qui exige la prise en compte des émissions lumineuses artificielles sur le paysage, l'environnement, la santé et la biodiversité.

Agnès Bauche (AEBB)

NOUVELLES COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

Présidente : Irène NENNER , tél. 06 14 40 59 57

Secrétariat : chez Agnès BAUCHE, 16 rue de l'Ouest 92100 Boulogne Billancourt, tél. 06 31 62 37 02

Courriel : environnement92@gmail.com

Une nouvelle association est née :

SOLAIRE CITOYEN SEINE OUEST



Pour réussir la transition énergétique, elle doit se faire avec les citoyens.

La première démarche consiste à réduire notre consommation d'énergie. Nous pouvons individuellement réduire notre chauffage et notre mobilité et consommer moins d'électricité. Or celle-ci provient à 75% des centrales nucléaires. Pour sortir du nucléaire sans augmenter le rejet de CO₂, il faut donc développer massivement les énergies renouvelables.

Comment le faire en région parisienne ? Le solaire photovoltaïque est la seule alternative de masse possible. Les toits parisiens dans le respect du patrimoine et du paysage peuvent accueillir une grande quantité d'installations solaires.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit un fort développement des énergies renouvelables et a mis en place des instruments financiers permettant aux citoyens d'investir dans la production.

Un cadre pour l'achat, par EDF, de l'électricité produite est en place depuis 2007.

Fort de ces dispositions, l'association propose de développer des projets d'installation de panneaux solaire photovoltaïques sur les toits des bâtiments publics : écoles, collèges, lycées, bâtiments communaux, piscines, gymnases,....

Comment :

- sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de la transition énergétique
- rechercher des bâtiments susceptibles de porter une installation
- examiner l'impact d'une installation sur l'environnement
- développer des études de faisabilité pour la structure, pour la mise en place des panneaux et leur raccordement au réseau,
- créer des sociétés dont les citoyens sont actionnaires pour investir.

Alain Argenson, Président de Solaire Citoyen Seine Ouest
(06 74 67 65 77 ou argenson.alain@wanadoo.fr)

BIENVENUE A LA GARE RER NANTERRE-GRUNIVERSITE !

La grande tempête de décembre 99 avait fait de gros dégâts dans nos forêts mais aussi sur nos grands chantiers. Sur ce point, Courbevoie arrivait en tête avec 4 grues renversées, ce qui faisait mauvais effet quelques temps après de grandes déclarations sur le rééquilibrage est-ouest de l'Île-de-France.

Si une nouvelle tempête dévastait en ce moment la région parisienne, Nanterre risquerait de battre le record de sa voisine : il n'y a **pas moins de 14 grues en action sur moins d'un km²** autour de la Gare Nanterre-Université. L'EPADESA qui gère l'urbanisation de ce secteur a choisi de faire démarrer presque simultanément les chantiers des différents lots de la ZAC. C'est un casse-tête pour coordonner le tout, mais on peut espérer qu'ainsi les riverains sortiront plus vite des nuisances multiples qui en découlent. Après la reconstruction de la gare qui a bien duré 4 ou 5 ans, la rénovation de la cité des Provinces françaises, encore en cours, a pris le relai avec démolition-reconstruction de plusieurs barres et rénovation lourde des autres : nouvelles façades et maisons sur le toit...

Jacques Capet (Naturellement Nanterre)



Directrice de la publication : Irène Nenner

Rédactrice en chef : Pascale Murugaiyan (06 75 84 28 71)

Comité de lecture : Clotilde Norguet, Michel Riottot, Pierre Tripier, Anne Sauvey-Cheissoux

Photos : Alain Argenson, Agnès Bauche, Jean-Philippe Clément, CSSM, Gil Leparmentier, Irène Nenner.

Rédacteurs : Alain Argenson, Agnès Bauche, Jacques Capet, Gil Leparmentier, Paul Maréchal. Irène Nenner, Danièle Rabain.

Union départementale d'associations de protection de l'environnement. Siret 43217905900014 - RNA W92 2002985
Création le 30-07-1991. Agrément Protection de l'environnement. Habilitation Dialogue environnemental.